



Le projet associatif et stratégique de l'Udaf de la Lozère dans ses grandes lignes 2023-2027

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : LE PROJET ASSOCIATIF	3
Notre finalité	3
Nos valeurs	4
Notre inscription dans le réseau national & régional	5
PARTIE 2 : NOTRE PROJET STRATEGIQUE 2023-2027	6
Les enjeux repérés	6
Les 3 axes stratégiques	7

Préambule

Pour mener à bien ses activités, l'Udaf de la Lozère s'appuie sur son projet associatif et stratégique. Ce document structurant permet de rappeler nos engagements et de présenter nos pistes d'actions pour les 5 ans à venir.

Ce projet est l'aboutissement d'un travail collaboratif mené par les administrateurs et les salariés mené début 2023. Il a été validé lors du séminaire des administrateurs du 1^{er} décembre 2023 et présenté à l'assemblée générale du 19 juin 2024.

Il se veut évolutif et pourra donc être mis à jour régulièrement par le Conseil d'Administration.

Il sera évalué en 2027 et sa nouvelle version sera alors présentée en Assemblée Générale.

PARTIE 1 : LE PROJET ASSOCIATIF

Notre finalité

L'Udaf est une association à but non lucratif (Loi 1901), une union qui regroupe les associations familiales du département de la Lozère.

L'objet inscrit dans les statuts est le suivant :

- « a) donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; »
 - « b) représenter officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ; »
 - « c) gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ; »
 - « d) exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal. »
- 2° de donner à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun ;
- 3° d'entreprendre toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles, (y compris en leur qualité d'usagers et consommatrices de biens et services) ;
- 4° de mettre à la disposition des membres actifs et des organismes associés la documentation utile à l'exercice de leur mission ;
- 5° de faciliter la collaboration de ses membres actifs avec les organismes associés dans la mesure où ces groupements à but familial, sans constituer une association familiale au sens de l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles, n'en exercent pas moins une activité utile aux familles ;
- 6° de gérer tout service que le développement des services collectifs pourra initier ;
- 7° d'agir dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment, l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

L'UDAF peut provoquer, à l'intérieur du département, la constitution d'unions locales d'associations familiales, selon les dispositions de l'article L. 211-6 du code de l'action sociale et des familles. »

Nos valeurs

- **L'accueil inconditionnel**

- Qui signifie pour les familles bénéficiaires de nos services :
 - la proposition d'un accueil et un accompagnement ou une orientation sans condition ;
 - le respect de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (ONU)¹ ;
 - de confirmer que l'Udaf est apolitique et respecte les principes de la laïcité.
- Qui signifie pour nos équipes et pour les associations adhérentes :
 - l'accès à un accueil et à un accompagnement.

- **L'intégrité**

- Qui signifie pour les familles bénéficiaires de nos services et pour nos équipes :
 - une intégrité dans l'ensemble des fonctions et des missions exercées ;
 - le respect du principe de confidentialité.
- Qui sous-entend pour les associations adhérentes :
 - de porter une parole commune au-delà des convictions individuelles.

- **La discrétion**

- Élément fondateur pour nos équipes et pour les associations adhérentes.

- **Le respect et l'humanisme**

- Qui signifie pour les familles bénéficiaires de nos services :
 - la notion de solidarité, notamment par une prise en compte de la demande au plus tôt ;
 - la notion d'efficience et de continuité de service.
- Qui signifie pour nos équipes :
 - une association employeuse bienveillante auprès de chacune et chacun.
- Qui signifie pour les associations adhérentes :
 - de considérer les points de vue des représentants associatifs en construisant une prise de décisions partagée ;
 - la notion de solidarité avec la construction de partenariats, la mise à disposition de salles de l'UDAF aux associations adhérentes ou non adhérentes, le partage de connaissances et de savoir-faire, mais aussi une fonction de soutien vie associative et communication.

- **Le principe associatif**

- basé sur la Loi 1901 et les principes de l'économie sociale et solidaire (non lucrativité, gestion désintéressée et utilité sociale) ;
- l'humain positionné au centre de nos orientations et de nos décisions ;

¹ <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

- une gouvernance renouvelée et renforcée ;
- un développement vers de nouvelles associations.

Notre inscription dans le réseau national & régional

L'Unaf est le représentant national des associations familiales. Elle défend les droits des familles et milite pour la mise en place de moyens et de programmes pour celles-ci.

L'Uraf est un **réseau collaboratif de proximité** dont l'apport est essentiel dans le sens de **l'interconnaissance, de l'échange de pratiques et de la constitution de réseaux.**

PARTIE 2 : NOTRE PROJET STRATEGIQUE 2023-2027

Les enjeux repérés

Cinq enjeux structurants sont identifiés pour la prochaine période 2023-2027, ils seront le socle de la définition d'axes stratégiques portés par les instances de gouvernance.

Les enjeux auxquels nous souhaitons faire face d'ici 2027 :

Un conseil d'administration qui évolue en lieu de partage des besoins des familles

Le développement d'une vie associative foisonnante au cœur de notre structure

Des présences au plus près des acteurs, ce qui génèrent une animation territoriale

Le développement d'un réseau densifié de prescripteurs

Une Maison des Familles, premier élément concret d'un pôle associatif au service des familles.

Les 3 axes stratégiques

Nos 3 axes stratégiques majeurs pour la période 2023-2027 : :

Être expert des réalités de vie des familles lozériennes

Les débats de Conseil d'Administration sont des temps de mise en partage des besoins émergents des familles.

L'Udaf de Lozère est acteur de la mise en débat et en lumière des besoins actuels à et à venir.

Être un réseau de services aux familles

L'Udaf de Lozère doit répondre aux sollicitations dans les formats d'appels à projet, d'appels à manifestation d'intérêt et d'appels d'offres.

L'Udaf développe une force de représentation et une densification de la communication de façon à irriguer encore plus les familles vers nos services.

Une **posture proactive** et une vie associative foisonnante sont au cœur de cette orientation.

Une gouvernance mobilisée est également essentielle. Une communication nouvelle est à travailler.

La présence au plus près du territoire permet une animation territoriale. Il convient de densifier le réseau de prescripteurs, associations caritatives, organismes bancaires...et de faire vivre ces partenariats.

Être un animateur associatif

L'Udaf poursuit sa mutualisation de moyens au service des associations adhérentes et au-delà de tous les acteurs associatifs : prêt de salle, hébergement du siège social.

La Maison des Familles nécessite d'être appuyée par une communication pour favoriser son ancrage local, démontrer son ouverture et développer un pôle de vie des familles et de vie associative.

Annexe :

L'historique de l'Udaf de la Lozère

DATE	EVENEMENT
30 septembre 1946	Création de l'Udaf de la Lozère
7 mai 1979	Agrément de l'Udaf de la Lozère par l'Unaf (article L211-7 CASF)
28 juin 1983	Agrément en qualité de tuteur aux prestations familiales
29 décembre 1989	Agrément en qualité d'administrateur spécial, de gérant de tutelle et curatelle
26 juillet 1993	Agrément en tant qu'association de consommateurs (loi 93-949)
24 novembre 1995	Conventionnement avec l'État pour l'exercice des tutelles et curatelles d'État
1^{er} janvier 2002	Création de l'Observatoire de la Famille et lancement de l'enquête test
31 mars 2005	Première inscription sur la liste des mandataires en charge des procédures de rétablissement personnel (Code de la consommation)
17 août 2005	Première labellisation du Point Info Famille (PIF) Lozère
19 avril 2007	Premier agrément de l'Udaf pour représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé – Région Languedoc-Roussillon (code de la santé publique)
26 novembre 2008	Lancement officiel du Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)
5 mars 2009	Inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
14 janvier 2010	Attribution du marché public pour exercer les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) sur les secteurs de Langogne et Saint Chély d'Apcher
1^{er} avril 2010	Autorisation de fonctionnement du Relais Assistants Maternels (RAM) délivrée par la CCSS de la Lozère et ouverture du dispositif en juin 2010
10 novembre 2010	Autorisation de création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs avec extension de la capacité d'exercer (arrêté n°2010-314-0005)
7 février 2011	Premier agrément de l'Udaf pour l'activité « ingénierie sociale, financière et technique » (code de la construction et habitation)
4 juillet 2011	Ouverture d'une antenne de l'Udaf à Marvejols
13 septembre 2011	Première habilitation pour informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique (Code de l'action sociale et des familles)
23 février 2012	Obtention de l'appellation ministérielle « Maison pour les familles »
9 septembre 2013	Dévoilement de la plaque au siège mendois de l'Union
2014	Premier départ en vacances organisé par l'Udaf de la Lozère dans le cadre de « Séniors en Vacances » à l'attention des personnes socialement et économiquement fragilisées : séniors, aidants, personnes en situation de handicap, primo-partants

DATE	EVENEMENT
1^{er} janvier 2013	Mise en place du dispositif microcrédit personnel
13 avril 2015	Renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Assistants maternels (RAM) validé par la commission d'action sociale de la CCSS de la Lozère
22 juillet 2015	Extension d'autorisation du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs de 600 à 720 mesures
14 janvier 2016	Expérimentation d'un Point Conseil Budget de niveau 1 (PCB 1) autorisé par l'État
15 juin 2016	70 ^e anniversaire de l'Udaf de la Lozère Jumelage amical avec l'Udaf de Mayotte
1^{er} février 2017	Installation dans les nouveaux locaux de Marvejols
21 juin 2017	Inauguration de la nouvelle antenne de Marvejols par Monsieur le Préfet de la Lozère et Monsieur le Président de l'Udaf
20 juin 2018	Élection de M. Michel CAPONI au poste de Président
1^{er} janvier 2019	L'Udaf de la Lozère est reconnue Plateforme départemental microcrédit personnel par la Caisse des dépôts et consignation
19 juin 2019	Décision des associations de l'Udaf de donner une nouvelle ambition à l'Udaf par l'acquisition de nouveaux locaux plus spacieux
2020-2021	Années d'une crise sanitaire inédite « Covid 19 »
25 août 2021	Par décret le Relais Assistants Maternels (RAM) devient Relais Petite Enfance (RPE)
10 octobre 2022	Déménagement du siège social au 28 Route du Chapitre à Mende après la réhabilitation d'une vieille bâtisse traditionnelle en pierre
2^e semestre 2022	Le Conseil d'Administration décide de se doter d'un Projet Associatif, véritable outil d'orientation et de pilotage
31 mai 2023	Lancement du Microcrédit personnel dit « à taux 0 » avec un accompagnement social de l'Udaf de la Lozère
Août 2023	L'Udaf lance son nouveau site internet
2^e semestre 2023	Parentalité : l'Udaf de la Lozère organise des ateliers de parents
16 novembre 2023	Inauguration des locaux 28 route du Chapitre à Mende
1^{er} décembre 2023	Présentation et validation du projet associatif et stratégique de l'Udaf de la Lozère pour les années 2023-2027